

AG tennis Reynies Bayard 25/03/22 20h00

Début de séance 20h

Présents CA : Corine Barbe, Pierre Boutonnet, Nicolas Chapeland, Radia Eulmi, Sebastien Fauvel, Léo Galera, Catherine Melot, Hugo Merzisen, Magali Vidal

Présents adhérents : Marcel Chancrin, Pardis Chomienne, Mario Joao Dacunha, Boris Guignard, Yohann Hacquard, Juliette Kropotkine, Clément Marce, Laurence Marce, Cyril Morat, Leila Sekkai, Nicolas Semblat, Bruno Thivillier, Stéphanie Vincent, Romain Vallette.

Nombre de pouvoir : 29

Objet de l'association

La pratique du tennis, l'organisation de manifestations sportives et d'animations festives. Elle se situe dans le quartier Reynies Bayard. Ce nom provient de l'ancienne caserne localisée dans le quartier. D'après les statuts, elle est ouverte :

- Aux habitants du quartier
- Aux grenoblois
- Aux habitants extérieur sur invitation d'un membre grenoblois

Ordre du jour de l'assemblée Générale

1. Rapport moral
2. Approbation des comptes
3. Modification période d'adhésion (septembre/septembre)
4. Modification des statuts et du règlement intérieur
5. Projet 2022/2023 :
 - Mise en place cours enfants et adultes
 - Cadre juridique (profession sport)
 - Travaux terrain nord
 - Divers (tournois festif, ...)
6. Renouvellement du Conseil d'Administration
7. Questions Diverses.

Principe de vote

Le CA propose le vote à main levée. Pas d'opposition de l'assemblée, le vote à main levée est donc accepté.

1. Rapport Moral

Les points avancés cette année :

- La mise à jour de nos données administratives
- La reconnaissance d'un nouveau CA au sein des services officiels
- La mise en place d'un fonctionnement opérationnel du CA
- La mise à jour des données MAIF (Alerte : penser à bien souscrire à une assurance de personnes couvrant les dommages corporels de la pratique sportive)
- La rencontre de ProfessionSports38 en vu de porter un enseignant
- La rencontre de la Direction des Sports pour notamment la mise à jour de la convention
- La rencontre de 3 entreprises pour la réfection des courts
- La rencontre des actifs du Jardins des Voisins

Commentaires :

- La déposition du changement de CA a été effectuée auprès de la DDETS. Il y a eu une grosse période de flou sur le plan administratif. Aucune modification n'avait été faite depuis 1989 (date de création de l'association), aucune inscription au registre, pas de numéro RNA.

Obtention du numéro de RNA , déclaration le 28 septembre

Pour information

Le RNA (Répertoire National des Associations) est le fichier national recensant l'ensemble des informations sur les associations. Il est développé par le ministère de l'Intérieur. Il remplace depuis 2010 le répertoire Waldec (Web des associations librement déclarées).

Chaque association est identifiée par un "numéro RNA" débutant par W et composé de 9 chiffres. Ce numéro est attribué automatiquement lors de la déclaration de création d'une association. Une association ne disposant pas d'un numéro RNA s'en voit attribuer un à chaque modification effectuée auprès des services de l'état (modification de statuts ou des dirigeants de l'association). Le numéro figure alors sur le récépissé délivré par la préfecture.

- Les membres du CA ainsi que certains adhérents ont été surpris lors de la mise en place du jardin des voisins dans le parc.
Laurence Marce et Marcel Chancrin nous expliquent qu'une discussion avait été effectuée en 2019-20 conjointement avec la ville, les voisins et l'ancien CA pour créer un espace de convivialité dans le but d'occuper l'espace. En effet, les terrains de tennis ainsi que le parc étaient sujet à des problèmes de délinquances et de dégradation. Le but était donc de réinvestir les lieux par la mise en place des cours de tennis et d'un jardin collectif.
- La ville souhaite mettre à jour tous les deux ans la convention des associations de Grenoble. Deux personnes du service technique se sont déplacés en septembre pour faire le point sur la convention. Il leur fallait le numéro RNA et une adresse pour effectuer cette

mise à jour qui est donc reportée ultérieurement. Cependant ils ont pu faire le constat que les deux terrains étaient en assez bon état pour continuer la pratique du tennis en mode loisirs.

Vote symbolique pour le rapport moral : adopté à la majorité avec 2 absentions et 0 contre.

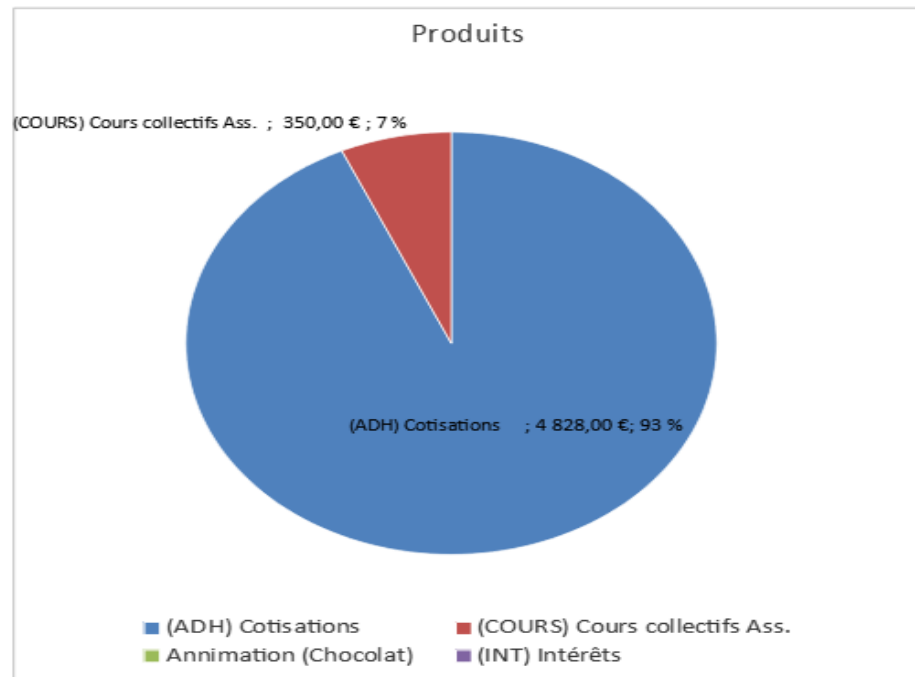
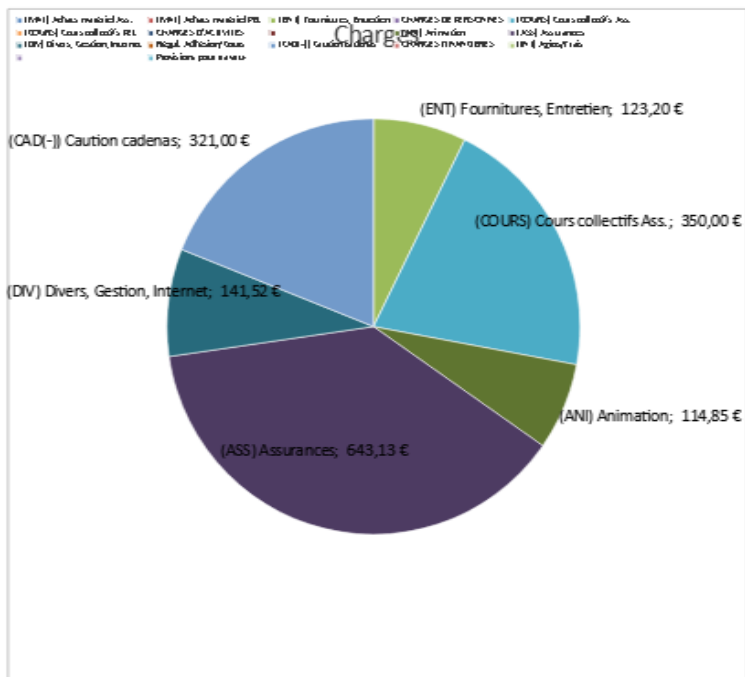
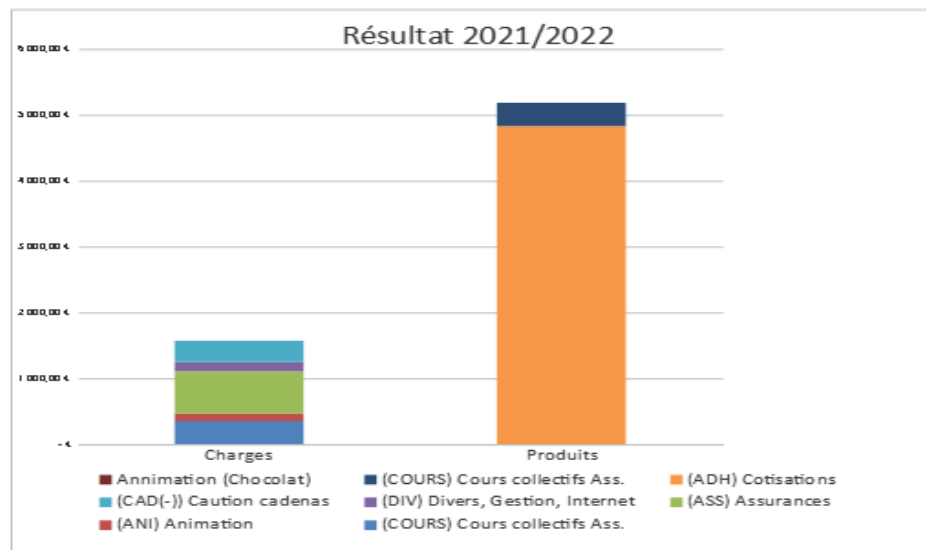
2. Approbation des comptes

- Approbation des comptes 2021/22

Voir page suivante

ASSOCIATION REYNIES BAYARD TENNIS LOISIRS

CHARGES		PRODUITS	
CHARGES EXTERIEURES		PRODUITS D'ACTIVITES	
(MAT) Achats matériel A ss.	- €	(MAT) Achats matériel PEL (TGM)	
(MAT) Achats matériel PEL		(ADH) Cotisations	4 828,00 €
(ENT) Fournitures, Entretien	123,20 €	(CAD(-)) Cadenas	- €
CHARGES DE PERSONNES		(COURS) Cours collectifs A ss.	350,00 €
(COURS) Cours collectifs A ss.	350,00 €	(COURS) Cours collectifs PEL	
(COURS) Cours collectifs PEL		CHARGES D'ACTIVITES	
CHARGES D'ACTIVITES		Animation (Chocolat)	- €
(ANI) Animation	114,85 €	Location	- €
(ASS) Assurances	643,13 €		
(DIV) Divers, Gestion, Internet	141,52 €		
Régul. Adhésion/Cours			
(CAD(-)) Cauton cadenas	321,00 €		
CHARGES FINANCIERES		PRODUITS FINANCIERS	
(INT) Agios/Frais		(INT) Intérêts	
Provisions pour travaux			
TOTAL CHARGES	1 693,70 €	TOTAL PRODUITS	5 178,00 €
RESULTAT (+)		3 484,30 €	



Réserve de trésorerie :
17450,58€ + résultat de l'année = 20934,88€

Commentaires :

Location de la salle Anatole France est de 60€, possibilité d'en avoir une gratuite au gymnase Reyniès mais toutes les salles étaient déjà prises aux différentes dates possibles de l'AG.
 Le montant du livret A n'apparaît pas dans l'approbation des comptes et en effet, celui-ci n'a pas été détaillé puisque toutes les informations importantes étaient présentées.

- Projection budget 2022/23

Budget Saison 2022/2023			
Dépenses		Recettes	
Dépenses extérieures			
(MAT) Achats matériel Ass.	- €		
(MAT) Achats matériel PEL		(MAT) Achats matériel PEL(TGM)	
(ENT) Fournitures, Entretien, Filet	450,00 €	(ADH) Cotisations	5 000,00 €
Dépenses enseignement (ProfessionSport38)			
(COURS) Cours collectifs Ass.	2 400,00 €	(CAD(+)) Cadenas	- €
(COURS) Cours collectifs PEL		(COURS) Cours collectifs Ass.	2 240,00 €
		(COURS) Cours collectifs PEL	
Activités			
		Animation (Chocolat)	- €
(ANI) Animation	350,00 €		
(ASS) Assurances	700,00 €	Location	- €
(DIV) Divers, Gestion, Internet	150,00 €		
Réglul. Adhésion/Cours		Subvention ville enseignement	- €
(CAD(-)) Caution cadenas			
Frais financiers		Entrées financières	
(INT) Agios/Frais			
		(INT) Intérêts	
Provisions pour travaux			
TOTAL CHARGES	4 050,00 €	TOTAL PRODUITS	7 240,00 €
RESULTAT (+)		3 190,00 €	

- ➔ Participation de 160€ de l'association pour financer les cours enfants et adultes prévus prochainement.

Commentaires :

On ne voit pas les intérêts. En effet, ils ne sont pas visibles mais le montant est très faible.
 Nous les mettrons à jours lorsque nous recevrons les relevés.

L'état des comptes en banque comprenant les intérêts est le suivant :

ASSOCIATION REYNIES BAYARD TENNIS LOISIRS

COMPTE de RESULTAT 2020/2021

Situation banque/caisse arrêtée au 12 fevrier 2022

C/C	Solde au 12/02/2022	15 185,58 €
10468 2414 211014 002 00	Reste à débiter :	75,00 €
	Remise Chèques	- €
	Remise espèces	
	Virement C/L sur C/C	
solde:		15 110,58 €

C/Livret	Solde au 31/12/2021	5 601,23 €
10468 2414 211014 420 00	Virement C/L sur C/C	
solde:		5 601,23 €

Caisse		368,72 €
--------	--	----------

Total		21 080,53 €
--------------	--	--------------------

Vote approbation des comptes : adopté à la majorité avec 2 absentions et 0 contre.

3. Modification de la période d'adhésion

Proposition de septembre à septembre pour s'aligner sur la période scolaire avec prolongation de l'adhésion jusqu'à cette date.

Commentaires :

Il s'agit d'un manque à gagner pour l'association. Le CA pense que l'alignement sur la période scolaire est plus propice notamment pour les étudiants. Il s'agit aussi d'un geste durant la période COVID où il n'y a eu aucune pratique durant un temps.

Vote approbation modification période d'adhésion : adopté à la majorité avec 1 abstention et 1 contre.

4. Modification des statuts et du règlement intérieur

- Modification des statuts

Le CA propose de modifier 3 articles :

Article 3 : adresse du siège social modifiée au 12 rue Charcot 38100 Grenoble

Article 6 : suppression du paragraphe sur le rachat de cotisations

Article 9 : précision du nombre minimum de membres et de l'organisation du CA à 9 personnes

Vote modification des statuts : vote à l'unanimité, adopté

- Modifications du règlement intérieur

Rappel : Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement de l'association en accord avec les statuts.

- Modification générale : les mots « cours » sont remplacés par « terrains » pour éviter la confusion avec les cours (leçons).

Vote Modification générale : vote à l'unanimité, adopté

- Modification des articles
Il a été convenu que le vote s'effectuera sur la globalité des articles modifiés

Article 1 bis : Le règlement intérieur définit les règles de fonctionnement de l'association en accord avec les statuts.

Article 2 : Une clé des terrains est remise à l'adhérent lors de la validation de son adhésion. Pour des raisons de sécurité et pour éviter les fraudes, les barillets et clés sont changés chaque année au mois de septembre. Lors du changement annuel, la nouvelle clé est remise à l'adhérent lorsque le renouvellement de son adhésion est validé et qu'il a restitué l'ancienne clé. Les membres n'ont pas la possibilité de prêter la clé des terrains à un non adhérent.

Article 2 bis : La réservation des terrains s'effectue sur le site web <https://tennislibre.com> . Le site permet de consulter les réservations enregistrées et d'en créer, dans le respect des règles du présent règlement. Les identifiants de connexion (adresse mail de l'adhérent) sont fournis lors de la validation de l'adhésion. Une adresse mail est attribuée par adhérent payant pour réserver.

Article 3 : Toute réservation est annulée si le terrain n'est pas occupé 10 minutes après le début de l'heure. La réservation doit obligatoirement se faire avec 2 adhérents de l'association ou un invité (dans la limite de 5 fois par an).

Article 4 : Le temps de jeu est limité à une heure. En sortant du terrain, il n'est possible de s'inscrire pour une autre heure que s'il n'y a pas de demande et seulement dans ce cas. Les membres du CA se réservent le droit de modifier les règles en fonction de la fréquentation des terrains.

Article 7 : Pour des raisons de sécurité, les personnes ne jouant pas, ne doivent pas rester sur les terrains. Les enfants de moins de 10 ans ne doivent pas être laissés sans surveillance sur les terrains.

Article 8 : L'accès des terrains est formellement interdit aux chiens.

Article 9 : L'accès des terrains est formellement interdit aux vélos, trottinettes ou tout autre véhicule, motorisé ou non. Seuls le tennis et les activités proposées par l'association est interdite sont autorisés sur les terrains.

Article 12 : supprimé

Article 13 : Les terrains pourront être réservés pour la pratique des cours collectifs adultes et enfants organisés par l'Association.

Article 15 : Le non-respect de ce règlement expose à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'adhérent.

Article 19 : Des conventions pourront être passées avec les écoles et MJC de la ville de Grenoble.

Article 22 : supprimé

Votes des modifications des articles : adopté à la majorité avec 0 abstention et 2 contre.

5. Projets 2022/2023

a. Cours collectifs proposés par l'association

○ Cours collectifs enfants sur un terrain

1 groupe concernant les moins de 6 ans et 2 groupes pour les enfants ayant déjà pratiqués

▪ Inscription

Tous les enfants participant aux cours doivent être adhérents de l'association.

▪ Tarifs

30 € pour 5 séances de 1h pour les enfants de moins de 6 ans et ayant très peu voire jamais joués au tennis (effectifs 8 enfants).

40 € pour 5 séances de 1h pour les enfants ayant déjà pratiqués (effectifs 4 enfants).

▪ Dates et horaires

Il est prévu 2 cycles de cours entre avril et début juillet et 2 autres entre septembre et novembre. Les dates ne sont pas encore expressément posées tout comme le jour et l'heure. Le mercredi après-midi est cependant pressenti comme le jour le plus favorable (de 14h à 17h). Les groupes seront formés en fonction des niveaux.

○ Cours collectifs adultes sur un terrain

▪ Inscription

Tous les adultes participant aux cours doivent être adhérents de l'association.

▪ Tarifs

50€ pour 5 séances de 1h (effectifs 4 adultes)

- Dates et horaires

Il est prévu 1 cycle de cours entre avril et début juillet et 1 autre entre septembre et novembre. Les cours devraient avoir lieu le vendredi soir (horaire à définir au mieux avec les inscrits et l'enseignant).

b. Contractualisation de l'enseignant

L'enseignante sera Leïla Sekkaï. Elle sera sous contrat avec Profession Sport38 sur le principe du portage salarial. Dans un premier temps, les cycles prévus correspondent à 70h d'intervention avec un étalement salarial sur 12 mois. Le nombre d'heure pourra être revu par l'association en fonction des demandes des adhérents.

Commentaire :

Il s'agit d'un portage salarial sans aucune relation de subordination entre l'association et l'enseignant.

c. Réfection terrain nord

Plusieurs devis ont été demandés et reçus de différentes entreprises.

Réfection terrain nord

Réfection partielle non garantie (devis proposé par M.Romain Vallette)
Laquet : 28128€

Réfection totale garantie :

Laquet : 73022,40€

Toutenvert : 76876,32€

Entretien terrain Sud

Service tennis basique: 4800€

Service tennis complet (rattrapages...) : 10380,00€

Changement filet/poteaux/accroche

Roux 1440€/filet

Achat direct d'un filet < 200€

Commentaire : pas de garantie si rénovation partielle à plus de 20 k€.

Compte tenu des montants avancés et la non garantie des entreprises spécialistes, le CA va instruire les différentes possibilités entre la réfection totale du terrain et quelques retouches pour une décision en AG l'année prochaine. Le CA a avancé l'utilisation d'une demande de subvention.

d. Divers

L'association prévoit de reconduire le tournoi festif pour le mois de juin 2022 (date à l'étude).

6. Renouvellement du conseil d'administration

Comme le prévoient les statuts, 4 membres sont tirés au sort et remettent en jeu leur mandat.

Sortie : Helene Castel Brunet, Nicolas Chapeland, Magali Vidal, Dylan Kersusan

Candidature des personnes sortantes suivantes :

Nicolas Chapeland, Magali Vidal, Dylan Kersusan

Vote à bulletin secret des 3 candidats : 48 pour, 0 contre

3 candidats font à nouveau partie des membres du CA. Hélène CASTEL-BRUNET ne s'est pas proposé pour une reconduction. Elle est donc délogée de ses fonctions de membre du CA.

Le CA a reconduit les postes du bureau à savoir :

Président : Sébastien FAUVEL

Vice-Président : Léo GALÉRA

Trésorière : Catherine MÉLOT

Secrétaire : Magali VIDAL.

Fin de séance 23h00